

THONON LE 10 JUILLET 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 9 juillet 2020, les partenaires du Contrat de Rivières du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) ont signé l'avenant portant sur les actions de la phase 2020-2022.

Devant une assemblée venue nombreuse, l'ensemble des signataires du contrat de rivières constitué de Pierre Lambert, Préfet de la Haute-Savoie, Christian Monteil, Président du Département de la Haute-Savoie, Laurent Roy, Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Martial Saddier, Président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée, Géraldine Pflieger, Présidente du SIAC, Pascal Chessel, Président du Comité de rivières, Josiane Lei, Présidente de la CCPEVA, Henri-Victor Tournier, Vice-Président de la CCHC, Gil Thomas, Vice-Président de Thonon Agglomération, William Chalençon, Maire de St Jean d'Aulps et Jean-Louis Vuagnoux, Maire de Bellevaux, a signé l'avenant au contrat de rivières.



Une assemblée nombreuse parmi laquelle M Le Sous-Préfet, de nouveaux élus du territoire, de conseillers régionaux et départementaux, de sénateurs de la Haute-Savoie, des membres de la société civile et associative.

Rappel des objectifs du contrat de rivières

Les études réalisées dans le cadre du Contrat, et la mise en place d'une gestion concertée à l'échelle des acteurs de l'eau du bassin versant ont permis d'identifier des orientations stratégiques du contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique répondant de manière globale et pragmatique aux problématiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant, et visant l'atteinte des objectifs de bon état défini par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) déclinés au niveau du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Rhône Méditerranée et de son Programme de Mesures (PDM).

Le contrat de rivières a été signé en 2017 pour une durée de 5 ans afin de piloter et financer 64 actions ayant les objectifs suivants :

- améliorer la qualité des eaux,
- restaurer et préserver les milieux aquatiques, réduire les risques de crues torrentielles et d'inondations,
- gérer durablement la ressource en eau,
- et valoriser les milieux naturels et les patrimoines liés à l'eau.

Le bilan prévisionnel des subventions établi en 2017 est de 23 millions d'euros pour des opérations telles que des projets de restauration hydro-écologique, la gestion des boisements et du bois mort, des travaux de prévention des inondations, des mises en place de mesures de débits, la préservation des zones humides, etc..

En 2017, les partenaires financiers s'étaient engagés à hauteur de 12 M€, respectivement 6 M€ par le Département de la Haute-Savoie et 6 M€ par l'Agence de l'Eau.

La part d'autofinancement était assurée par les collectivités du Chablais signataires du Contrat, soit 11 millions d'euros.

Bilan de la première phase

Monsieur Chessel, Président du comité de rivières, a présenté à l'assemblée le bilan des actions réalisées durant cette première phase. Sur l'ensemble des 64 actions prévues initialement 3 sont terminées, 17 sont en cours et 12 font l'objet de démarches préalables : soit la moitié des actions engagées à ce jour pour un montant de 4,5 millions d'euros (21% du budget initial).

Monsieur Chessel rappelle également que durant cette première phase les EPCI du Chablais ont adopté des conventions de délégation de la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au SIAC.

Madame Pflieger, Présidente du SIAC, a quant à elle fait un point sur l'autre étape importante pour le SIAC et le Chablais qu'est la reconnaissance et la transformation du Syndicat en tant qu'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). Cette reconnaissance permet de mettre en œuvre des actions visant «à une gestion durable de la ressource en eau qui prend en compte le besoin d'adaptation au changement climatique, à la restauration des cours d'eau, ainsi qu'à protéger dans un délai proche les grandes zones économiques, les infrastructures; les travaux projetés apporteront du travail aux entreprises locales tout en préservant notre environnement et nous protégeant contre les risques.»

Objectifs de l'avenant du contrat de rivières

L'avenant au contrat de rivières signé ce 9 juillet 2020 de manière consensuelle par l'ensemble des 9 signataires, permettra la poursuite des actions engagées, le démarrage de travaux d'importances majeurs pour le Chablais et les riverains des bords de la Dranse. Pour la phase 2020-2022, ce sont 47 actions qui sont programmées.

La signature de cet avenant est l'occasion de conforter l'engagement financier du Département, de l'Agence de l'Eau et des collectivités membres par l'augmentation des subventions versées au Contrat de rivières. Le budget prévisionnel pour la phase 2020-2022 s'élève à 23 millions d'euros, ce qui représente un total de plus de 27 millions d'euros pour l'ensemble de la période du contrat de rivières (2017-2022). Le Département de la Haute-Savoie s'est engagé à hauteur de 8 millions d'euros, l'Agence de l'Eau à hauteur de 7,5 millions et la part d'autofinancement des collectivités s'élève à près de 12 millions d'euros.



*Signature de l'avenant par les partenaires du contrat de rivières (de gauche à droite)
Laurent Roy, Martial Saddier, Pierre Lambert, Christian Monteil, Géraldine Pflieger, Pascal Chessel,
Josiane Lei, Henri-Victor Tournier, Gil Thomas, Jean-Louis Vuagnoux, William Chalçon.*

